



N°26 – SEPTEMBRE-OCTOBRE 2013 L'EMPLOI



Sommaire

Le dossier du mois

- ▶ L'action de l'État pour l'emploi p. 2 à 4

Actualités

- ▶ Le nouveau site internet de l'Etat p. 5
- ▶ Le nouveau permis de conduire sécurisé p. 6

Arrivées

- ▶ Deux nouveaux sous-préfets dans les Vosges : p. 7
entretien

Brèves

- ▶ Les nouveaux rythmes scolaires p. 8

Dans les Vosges, fin août 2013, ce sont 20 920 personnes qui sont inscrites comme demandeurs d'emploi en catégorie A. On observe depuis deux mois une diminution du chômage des jeunes. S'agissant des autres catégories de chômeurs dont les plus de 50 ans et les chômeurs de longue durée la baisse observée en août dernier est à confirmer une fois levées les incertitudes pesant sur ces chiffres.

Les services de l'Etat, Pôle Emploi, les chambres consulaires, les missions locales, le secteur associatif sont mobilisés dans cette bataille pour l'emploi.

Tous les leviers de la politique de l'emploi sont opérationnels : emplois d'avenir dans le secteur marchand et non marchand, contrats aidés, contrats de génération, garantie jeunes.

Cette bataille pour l'emploi doit s'accompagner d'une restauration de la compétitivité des entreprises et du redressement des comptes publics.

La mise en place du crédit d'impôt compétitivité (CICE), l'amélioration du financement de l'économie avec la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), la signature du Pacte Lorraine concourent à cette stratégie.

Le dossier de ce mois présente la situation de l'emploi et un bilan d'étape des différentes mesures déployées. Il laisse percevoir que si tous les acteurs du territoire mobilisent leur énergie, l'embellie sur le front de l'emploi ne peut qu'être consolidée.

Gilbert PAYET
Préfet des Vosges



LE DOSSIER DU MOIS

L'ACTION DE L'ÉTAT POUR L'EMPLOI

Le taux de chômage dans les Vosges est de 12.4% ; il est variable d'une zone d'emploi à l'autre :

EPINAL	11.7% (évolution annuelle + 1%)
REMIREMONT	11.4 % (évolution annuelle + 1.1%)
SAINT DIE	15% (évolution annuelle + 1.4%)
NEUFCHATEAU	10.7% (évolution annuelle + 0.9%)

LA DEMANDE D'EMPLOI:

- La demande d'emploi, dans les Vosges, est caractérisée par :
 - un poids des seniors important,
 - un poids de demandeurs d'emploi de longue durée très élevé,
 - une part importante de bénéficiaires des minima sociaux,
 - des travailleurs handicapés plus nombreux qu'en Lorraine,
 - un niveau de formation faible avec 21.3% de demandeurs d'emploi sans diplôme et 68.7% d'un niveau inférieur au Bac.
- Ce schéma se répète chez les jeunes avec 55.4% de diplômés infra BAC et seulement 13.1% de diplômés avec au minimum un BAC+2.

DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

L'emploi salarié marchand a diminué plus fortement dans les Vosges qu'en Lorraine (-10.9%), principalement dans l'emploi industriel. La part de l'industrie reste cependant importante avec 33.1% des emplois.

Les Vosges concentrent 19.07% des établissements lorrains soit 42 354 établissements. 79.6% sont des établissements de moins de 10 salariés.

Depuis le début de l'année le nombre d'offres d'emploi enregistrées est en recul de 16.3%. On constate une forte diminution du nombre des déclarations préalable à l'embauche (-11.5%) alors que la Lorraine reste stable.

Offres d'emplois collectées par Pôle Emploi :

	Août 2012	Juillet 2013	Août 2013	Variation trimestrielle sur 3 mois glissants	Variation annuelle sur 3 mois glissants
Département des Vosges	1 282	1 065	1 080	-1,8%	-20,8%



LE DOSSIER DU MOIS

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

	Au 30/09/2011	Au 30/09/2012	Evolution 2011/2012	Au 30/09/2013	Evolution 2012/2013
NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES	231	252	9,09 %	285	13,1 %
EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES CONCERNÉES	2 854	4 974		4 628	
NOMBRE DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES	893	1359	52,2 %	1637	20,5 %
DONT SUITE À PROCÉDURES JUDICIAIRES	159	807	407,55 %	1 325	63,19 %

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE CHÔMAGE PARTIEL

SOMME DES HEURES AUTORISÉES	SOMME DES MONTANTS	NOMBRE DE DEMANDES	Mois
35 176	156 601,34 €	13	Septembre 2012
407 253	2 986 220,18 €	25	Septembre 2013

LE PACTE LORRAINE 2014-2016

Fondé sur une démarche innovante et coordonnée avec le futur contrat de plan Etat - Région, ce Pacte Lorraine portera sur trois axes principaux : la création d'un technopôle Lorraine, centre d'excellence scientifique spécialisé dans l'énergie, les matériaux et les procédés ; le soutien à des projets ambitieux dans les filières industrielles prometteuses pour la région (bois, agroalimentaire, e-santé, silver economy) ; le renforcement de l'attractivité du territoire par des aménagements exemplaires, par exemple en matière de gestion durable des ressources.

L'aide à la structuration et la sélection des projets seront réalisées localement sous l'égide du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

L'Etat et le Conseil Régional soutiendront à parité les projets retenus en mobilisant chacun 150 M€.



LE DOSSIER DU MOIS

LES CONTRATS AIDÉS

Les personnes les plus éloignées du marché du travail ont accès à des contrats spécifiques : contrats d'accès à l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE).

Bilan d'étape au 6 octobre 2013 :

Contrats initiative emploi : 256, taux réalisé 77,8 %

Contrats d'accès à l'emploi : 1 798, taux réalisé : 60,8 %

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Ce dispositif d'aide à l'emploi vise à créer, des binômes jeune/senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors tout en assurant la transmission de compétences.

Le contrat de génération porte un changement de regard : voir les jeunes comme un investissement pour l'entreprise et reconnaître la valeur des salariés plus âgés, riches d'une expérience précieuse.

Dans les Vosges, au 13 septembre 2013, 69 demandes d'aide au titre des contrats de génération ont été déposées.



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

LES EMPLOIS D'AVENIR

L'État soutient la création de 100 000 emplois d'avenir dont 6 000 pour l'Éducation Nationale d'ici juin 2013 avec un objectif de 3 045 pour la Lorraine et de 537 pour les Vosges. Au 6 octobre 2013, 343 emplois d'avenir sont contractés dans les Vosges.

Les emplois d'avenir constituent une véritable expérience professionnelle et une chance de former des jeunes peu ou pas qualifiés.



Le 2 septembre 2013, Michel SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social a signé à Neufchâteau huit conventions de parrainage emploi d'avenir





ACTUALITES

NOUVELLE PLATEFORME DU SITE INTERNET DE L'ÉTAT



LE NOUVEAU SITE

Afin d'être au plus près des attentes des usagers et de répondre pleinement aux critères de la charte internet de l'Etat en département, une nouvelle plateforme remplace le site actuel. Elle est dotée d'un nouveau visuel et d'une nouvelle arborescence, conforme à la charte graphique et éditoriale des sites de l'Etat en département. L'outil propose une meilleure ergonomie et une interactivité plus performante, notamment grâce à une rubrique « contact ».

L'ARBORESCENCE DU SITE

Avec une arborescence plus claire et une navigation plus intuitive, ce nouveau site porte l'image d'une administration plus moderne.

Le site internet de l'Etat s'articule autour des **thématiques suivantes** :

- 1 - SERVICES DE L'ÉTAT** : présentation de tous les services.
- 2 - POLITIQUES PUBLIQUES** : les actions de l'Etat avec des sous-rubriques : agriculture et forêt, information des acquéreurs et locataires, enquêtes publiques, aménagement du territoire, construction, logement et développement durable et fonds européens, jeunesse, sport et vie associative, sécurité et protection de la population, citoyenneté, collectivités locales, environnement, économie et emploi, solidarité et cohésion sociale, sécurité routière.
- 3 - ACTUALITÉS** : activités récentes des services, communiqués de presse
- 4 - PUBLICATIONS** : espace dédié à la presse, recueil des actes administratifs, lettres de l'Etat, circulaires, annonces judiciaires et légales.
- 5 - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES** : permis de conduire, passeport, carte d'identité, distinctions honorifiques, médailles.
- 6 - VOUS ÊTES** : particulier, professionnel, association, collectivité.

UN SITE PLUS LISIBLE

Les rubriques ne sont plus identifiées par le nom du service mais par la politique impliquée : ne figure plus Direction Départementale des Territoires mais agriculture et forêt, etc. permettant une lecture plus facile du site.

www.vosges.gouv.fr



ACTUALITES

LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE SECURISÉ

Symbole et nom de l'État qui a délivré le titre



Bande MRZ.

Elle permet d'accéder aux informations de la puce

- 1 Nom du titulaire
- 2 Prénom du titulaire
- 3 Date et lieu de naissance
- 4a Date de délivrance du titre
- 4b Date de fin de validité
- 4c Autorité de délivrance
- 5 Numéro du titre
- 7 Signature
- 9 Catégorie(s) de permis

Numéro du dossier



Puce électronique

- 9 Catégorie(s) de permis
- 10 Date d'acquisition des droits
- 11 Date de fin de droits
- 12 Codes des restrictions applicables

Depuis le 16 septembre 2013, le nouveau permis de conduire unifié, sécurisé, pratique et renouvelable, format "carte de crédit" est délivré.

L'édition du permis de conduire rose en 3 volets en préfecture s'est arrêtée le vendredi 13 septembre 2013 ; elle est remplacée à compter de **lundi 16 septembre 2013** par le nouveau système de délivrance des permis de conduire au format bancaire dont la fabrication est centralisée à l'Imprimerie Nationale.

La mise en route de ce dispositif est progressive :

- A compter du 16 septembre 2013, sont concernés exclusivement par le nouveau dispositif les délivrances des permis de conduire obtenus par examen à **partir du 16 septembre 2013** et les renouvellements de titre suite à visite médicale d'aptitude à la conduite
- Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier 2013 et le 15 septembre 2013 seront échangés contre un nouveau permis de conduire à partir de 2014 selon des modalités précisées ultérieurement.
- Les permis délivrés **avant le 19 janvier 2013** sont valables **jusqu'au 19 janvier 2033** et seront à échanger à partir de 2015.

Il est donc demandé aux usagers de ne pas se déplacer en préfecture pour faire une demande spontanée d'échange de leur ancien permis rose contre un titre sécurisé.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les permis de conduire des usagers ayant réussi leur examen seront envoyés directement à domicile par lettre expert, remise contre signature (sauf pour les personnes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis qui devront être retirés en préfecture) ; en attendant la production de leur titre, les conducteurs pourront conduire avec l'attestation de réussite à l'examen dont la validité est désormais de 4 mois.
- Dans les cas de renouvellement de permis suite à visite médicale, les usagers seront invités à venir retirer leur titre en préfecture
- Autre nouveauté : les déclarations de perte du permis de conduire sont enregistrées directement en préfecture (les déclarations de vol se font toujours auprès de la police ou de la gendarmerie).

Un numéro de téléphone est mis à disposition des usagers afin qu'ils puissent connaître l'état de production de leur titre et savoir si leur titre est arrivé en préfecture :

0 810 901 041

(prix d'un appel local depuis une ligne fixe, appel surtaxé depuis un téléphone portable)
du lundi au vendredi de 7h45 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 17h00.

Pour tout renseignement, les usagers peuvent également consulter le site www.interieur.gouv.fr, rubrique démarches/permis de conduire.



ARRIVÉES

Fayçal DOUHANE, sous-préfet,
Directeur de cabinet du Préfet des Vosges
depuis le 1^{er} juillet 2013.



**Quel est votre parcours
professionnel ?**

Fayçal DOUHANE : Jusqu'en juin 2013, j'étais conseiller spécial au cabinet de la Ministre déléguée à la Francophonie en charge des relations avec le Parlement. Auparavant, j'ai occupé la fonction de Directeur Général adjoint de l'AMIF (l'Association des Maires de l'Île-de-France) pendant plus de 10 ans et de chef de cabinet de la mairie de Clichy pendant 9 ans.

Par ailleurs, soucieux de continuer à me former tout en travaillant et très intéressé par les questions de sécurité, j'ai intégré la 23^{ème} session nationale « Sécurité et justice » de l'INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice) dont j'ai été diplômé en 2012.

Pourquoi avoir choisi de rejoindre le corps préfectoral ?

Fayçal DOUHANE : Mon parcours professionnel diversifié m'a permis de développer des compétences dans le domaine de la sécurité, de l'emploi, et du développement durable.

Mes différentes expériences professionnelles au sein de l'administration territoriale, mais aussi de l'Etat et en cabinet ministériel, constituaient un atout. J'ai souhaité confirmer cet engagement au service de l'Etat et avoir la possibilité de coordonner des projets d'intérêt général. Pour cela, la fonction de Sous-préfet, qui est au cœur du service public, m'a paru particulièrement exemplaire.

Ma famille m'a élevé en me transmettant deux valeurs : le sens du devoir et le sens de l'État. J'ai toujours voulu m'engager là où je pouvais servir la chose publique.

Etre Sous-préfet, faire partie de ce grand corps républicain, c'est donc pour moi un immense honneur. C'est aussi le défi d'une importante responsabilité vis-à-vis de mes concitoyens.

Marie-Claude LAMBERT, sous-
préfète de Neufchâteau depuis
le 9 septembre 2013.



**Quel est votre parcours profession-
nel ?**

Marie-Claude LAMBERT :

Lauréate du concours de l'Institut Régional d'Administration de Metz, en 1992, j'ai exercé précédemment les fonctions de directrice de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture de la région Franche-Comté, Préfecture du Doubs, puis celles de directrice des services du cabinet à la Préfecture du Territoire-de-Belfort.

**Comment envisagez-vous vos nouvelles fonctions
dans l'arrondissement de Neufchâteau ?**

Marie-Claude LAMBERT :

Au delà des missions régaliennes, ma mission est avant tout de renforcer le service de proximité, de veille, d'appui de la Sous-préfecture, et d'animer la politique de l'emploi dans le bassin de l'Ouest vosgien.

L'accompagnement des porteurs de projets sera également une de mes priorités pour contribuer au développement local.

Quelles seront vos priorités ?

Marie-Claude LAMBERT :

En ma qualité de représentante de l'État, je vais mettre en œuvre de manière opérationnelle dans l'arrondissement les orientations de la politique gouvernementale déclinées par le Préfet dans le département.

L'emploi, la filière bois-ameublement, le thermalisme, le tourisme, l'accompagnement des projets de développement portés par les collectivités locales ou les entreprises génératrices d'activités économiques, sont au cœur de mes priorités dans l'Ouest vosgien.

Aller sur le terrain, être à l'écoute de tous sont indispensables pour comprendre et être efficace.

L'arrondissement reste l'échelon de proximité, celui du contact personnalisé avec l'élu ou l'utilisateur, où la fonction de conseil, d'arbitrage et de régulations des tensions sont essentielles.



BRÈVES

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

LES CONSTATS

Il y a actuellement en France davantage d'heures d'enseignement que dans les autres pays de l'OCDE.



Ainsi, au sein des pays de l'OCDE, la moyenne annuelle des heures d'enseignement se situe entre 774 et 821 (selon l'âge). En France, ce sont **864 heures annuelles** d'enseignement qui, de surcroît, sont concentrées sur **36 semaines**.

En outre, le nombre de **jours de classe** est inférieur à celui de pays voisins, tant au niveau de l'année qu'au niveau de la semaine : en effet, l'année scolaire compte en France **144 jours de classe**, contre 190 au Royaume-Uni et 208 en Allemagne ; la semaine compte en France **4 jours** contre 5 au Royaume-Uni et 5 ou 6 en Allemagne.

L'OBJECTIF : ADOPTER DE NOUVEAUX RYTHMES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

C'est bien là l'enjeu essentiel de la réforme des rythmes scolaires, réforme qui s'appuie sur les préconisations des chronobiologistes.

Tout d'abord, il s'agit de **mieux répartir les heures de classe sur la semaine (4 jours et ½ au lieu de 4 jours actuellement)** et d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne.

Ensuite, il s'agit de tendre vers une alternance dite « 7-2 », c'est-à-dire **7 semaines de classe suivies de 2 semaines de vacances**.

Enfin, il s'agit de **mieux articuler les temps scolaire et périscolaire** : l'objectif étant de permettre à tous les élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

C'est une approche globale du temps de l'enfant qui est renforcée, tant dans son volet scolaire que dans son volet périscolaire.

LES COMMUNES QUI APPLIQUENT LES NOUVEAUX RYTHMES

MAIRIE	Matin	Après-midi	Mercredi Si différent	APC	TAP
AUMONTZEY	8h20-11h20	13h20-15h35	/	fin AM	15h35-16h20
HERPELMONT			/	fin AM	
JUSSARUPT	8h25-11h25	13h25-15h40	/	début AM	15h40-16h25
LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	8h35-11h35	14h20-16h35	/	2 fois pdt 22 semaines 13h35-14h20	13h35-14h20
CHENIMENIL	8h30-11h45	14h30-16h30	8h30-11h30	LMJV	13h35-14h20
DOCELLES	8h30-11h30	14h15-16h30	/	13h-14h	LMJV 13h-14h
GRANGES-SUR-VOLOGNE	8h30-11h30	13h30-15h45	/	LMJ	LMJV
RAON-L'ETAPE	8h30-11h15	13h30-16h	8h30-11h30	15h45-16h45	15h45-16h45
CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	8h30-11h30	13h45-16h	9h-12h	LMJV 11h15-11h45	LMJV 16h-17h30
LA BRESSE		Mat 14h30-16h45 ELEM 13h30-15h45	8h25-11h05	LM ou JV 13h-16h30	MJ 16h-17h30
GOLBEY	8h30-11h30	13h30-15h45	/	L C2 : 15h30-16h30 J C3 : 15h30-16h30	Mat : 13h30-14h30 Elem : 15h45-16h45
VAXONCOURT	8h30-11h30	13h30-15h45	9h-12h	en cours	15h45-16h30
SOULLOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	8h30-11h30	14h15-16h30	/	MJ	LMJV
ARCHETTES	8h30-11h45 8h40-11h40	13h30-15h30 14h05-16h20	8h30-11h30	LJ	LMJV 13h30-14h15
SAINT-AME	ELEM 8h30-11h30	ELEM 14h15-16h30	8h30-11h30	13h30-14h	13h30-14h15
MANDRAY	8h30-11h30	13h45-16h	/	L ou J 15h30-16h30	LMJV 15h30-16h30
SENONES	8h30-11h45	13h30-15h30	8h30-11h30	2 fois 30 min à définir	13h20-14h05
CLAIREY	8h45-12h05	13h35-15h30	8h45-11h45	ELEM 8h30-11h30	LMJV
HENNEZEL	8h40-11h55	13h30-15h30	8h40-11h40	2 fois 30 min à définir	13h30-14h15
BAINS-LES-BAINS	8h30-11h30	13h30-15h45	/	V	LMJV 16h-17h
SAINT DIE F. BRUNOT	8h30-11h45	13h30-15h30	8h30-11h30	16h-17h	LMJV 15h30-16h30
				en cours	15h30-16h30
				15h30-16h30	15h30-16h30
				15h30-16h30	15h30-16h30
				/	15h45-17h15 Ou garderie
					LMJV Jusque 18h15